



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

L'an deux mil seize, le douze septembre à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Bayon, Mme Chevallier, M Rousseau, Mme Coudray, M Pivert, MmeLoisel, MM. Mabrouk (arrivée à 20 h 50 min) Gille, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Egalement présent : Mme Limeul (secrétaire de mairie)

Absents excusés : M. Destouches (pouvoir à M. Delarue).

Secrétaire de séance : Mme Chevallier

1. Projet de lotissement : choix de l'aménageur et signature du contrat de concession.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (13 voix pour - 2 abstentions – 0 voix contre), décide de retenir la société SAEDEL et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de concession d'aménagement.

2. SDE 28 : extension du réseau d'éclairage public lieudit « Coupe-Gorge » rue de Gallardon.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour – 1 abstention – 0 voix contre), adopte le projet de travaux d'extension du réseau d'éclairage public rue de Gallardon, lieu-dit « Coupe-Gorge et approuve le plan de financement présenté :

| Coût estimatif des travaux | Prise en charge par le SDE 28 | | Contribution de la collectivité | |
|----------------------------|-------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| 7 800 € | 30 % | 2 340 € | 70 % | 5 460 € |

3. Budget commune : décision modificative n° 244-2016-02 portant sur l'extension du réseau d'éclairage public lieudit « Coupe-Gorge » rue de Gallardon.

Ces travaux n'étant pas prévu initialement au budget communal 2016, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 5 500 € de la section de fonctionnement (article 615228) à la section d'investissement (article 21534) du dit budget.

4. Modification de la délibération n° 2016/03/33 en date du 12 mai 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transformer la subvention de 40 000 € que la commune doit verser au budget assainissement en prêt remboursable sur plusieurs exercices budgétaires (2017, 2018, 2019). Les modifications suivantes aux différents budgets sont approuvées à l'unanimité, à savoir :

Budget commune 2016 (décision modificative n° 244/2016-01) :

Article 657364 (dépenses) : - 40 000 €
 Article 276341 (dépenses) : + 40 000 €

Budget assainissement 2016 (décision modificative n° 927/2016-01) :

Article 747 (recettes) : - 40 000 €
 Article 1687 (recettes) : + 40 000 €

5. Modification de la délibération n° 927-03/34 en date du 23 mai 2016.

Suite à la demande du Trésorier Payeur, Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier l'imputation du prêt à court terme, à savoir :

Recettes d'investissement : article 1681 : + 130 000 €
 Dépenses d'investissement : article 1641 : + 130 000 €

6. Demande de subvention auprès de la CCTV de Maintenon pour l'organisation du concert le 16 avril 2016 dans l'église.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la CCTV de Maintenon pour l'octroi d'une subvention de 500 € pour l'organisation du concert. Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

| Dépenses | HT | TTC |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais d'imprimerie | 419,00 | 502,80 |
| location piano | 375,00 | 450,00 |
| Prestations des artistes | 973,80 | 1 171,56 |
| Vin d'honneur | 7,92 | 9,50 |
| TOTAL DEPENSES | 1 775,72 | 2 133,86 |
| Recettes | | |
| Vente des billets | | 620,00 |
| Subvention CCTVM | | 500,00 |
| TOTAL RECETTES | | 1 120,00 |
| Autofinancement communal | | 1 013,86 |

7. Répartition des sièges de la future communauté de communes.

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), les communautés de communes de la Beauce Alnéolaise, des Quatre Vallées, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val Drouette et du Val de Voise se sont réunies en vue d'échanger sur l'hypothèse d'un projet de fusion entre les cinq structures.

Considérant que l'accord local est encadré par le législateur dans les conditions suivantes : la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune ; chaque commune dispose au moins d'un siège ; le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25% celui qui aurait été attribué par les règles de calcul automatique définies à l'article L.5211-6-1 III et IV du CGCT et qu'il ressort des études engagées qu'aucun accord local n'est possible,

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de délibérer en faveur de la répartition des sièges par défaut à dater du 1^{er} janvier 2017 telles que prévue par l'article L.5211-6-2 du CGCT, à savoir :

| Communauté | Communes | Population simple | Nombre de sièges |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------|------------------|
| Future Communauté de Communes | Auneau-Bleury-Saint-Symphorien | 5524 | 7 |
| | Epernon | 5497 | 6 |
| | Maintenon | 4357 | 5 |
| | Nogent-le-Roi | 4125 | 5 |
| | Gallardon | 3560 | 4 |
| | Pierres | 2837 | 3 |
| | Hanches | 2681 | 3 |
| | Chaudon | 1655 | 2 |
| | Saint-Martin-de-Nigelles | 1581 | 2 |
| | Béville-le-Comte | 1536 | 1 (+1 suppléant) |
| | Coulombs | 1436 | 1 (+1 suppléant) |
| | Bailleau-Armenonville | 1422 | 1 (+1 suppléant) |
| | Aunay-sous-Auneau | 1417 | 1 (+1 suppléant) |
| | Villiers-le-Morhier | 1353 | 1 (+1 suppléant) |
| | Droue-sur-Drouette | 1260 | 1 (+1 suppléant) |
| | Saint-Piat | 1088 | 1 (+1 suppléant) |
| | Sainville | 1006 | 1 (+1 suppléant) |
| | Faverolles | 946 | 1 (+1 suppléant) |
| | Le Gué-de-Longroi | 915 | 1 (+1 suppléant) |
| | Ecrosnes | 842 | 1 (+1 suppléant) |
| | Houx | 807 | 1 (+1 suppléant) |
| | Gas | 769 | 1 (+1 suppléant) |
| | Bouglainval | 756 | 1 (+1 suppléant) |
| | Denonville | 746 | 1 (+1 suppléant) |
| | Chartainvilliers | 716 | 1 (+1 suppléant) |
| | Lormaye | 655 | 1 (+1 suppléant) |
| | Mévoisins | 633 | 1 (+1 suppléant) |
| | Néron | 629 | 1 (+1 suppléant) |
| | Ymeray | 625 | 1 (+1 suppléant) |
| | Senantes | 617 | 1 (+1 suppléant) |
| Yermenonville | 569 | 1 (+1 suppléant) | |
| Oysonville | 510 | 1 (+1 suppléant) | |
| Roinville | 492 | 1 (+1 suppléant) | |
| Croisilles | 472 | 1 (+1 suppléant) | |
| Saint-Laurent-la-Gâtine | 449 | 1 (+1 suppléant) | |

| Communauté | Communes | Population simple | Nombre de sièges |
|------------|---------------------------|-------------------|----------------------|
| | Soulaire | 438 | 1 (+1 suppléant) |
| | Umpeau | 414 | 1 (+1 suppléant) |
| | Levainville | 400 | 1 (+1 suppléant) |
| | Maisons | 347 | 1 (+1 suppléant) |
| | Oinville-sous-Auneau | 339 | 1 (+1 suppléant) |
| | Bréchamps | 326 | 1 (+1 suppléant) |
| | La Chapelle-d'Aunainville | 302 | 1 (+1 suppléant) |
| | Santeuil | 300 | 1 (+1 suppléant) |
| | Champseru | 287 | 1 (+1 suppléant) |
| | Saint-Leger-des-Aubées | 263 | 1 (+1 suppléant) |
| | Saint-Lucien | 246 | 1 (+1 suppléant) |
| | Chatenay | 240 | 1 (+1 suppléant) |
| | Garancières-en-Beauce | 228 | 1 (+1 suppléant) |
| | Lethuin | 220 | 1 (+1 suppléant) |
| | Les Pinthières | 180 | 1 (+1 suppléant) |
| | Moinville-la-Jeulin | 147 | 1 (+1 suppléant) |
| | Vierville | 134 | 1 (+1 suppléant) |
| | Mondonville-Saint-Jean | 88 | 1 (+1 suppléant) |
| | Ardelu | 75 | 1 (+1 suppléant) |
| | Morainville | 30 | 1 (+1 suppléant) |
| | Total | 59 487 | 83 titulaires |

8. Agence Technique Départementale d'Eure et Loir : engagement de principe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter un engagement de principe auprès de l'ATD sur la période 2017-2020 pour les missions auxquelles la commune adhère déjà, à savoir, la voirie et l'instruction « autorisation Droit des Sols ».

9. Agence Technique Départementale d'Eure et Loir : avenant n° 1 à la convention relative à l'instruction « ADS ».

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant aux nouvelles conditions de tarifications et aux nouvelles prestations optionnelles.

10. Demande de participation financière à un voyage scolaire de l'école primaire de Houx.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande écrite de 6 parents élèves et d'allouer une participation financière de 70 € par élève ayant participé à la classe découverte « milieu marin » du 23 au 27 mai 2016 sur l'île de Noirmoutier.

11. Demande de participation financière à des voyages scolaires du collège de Gallardon.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une participation financière de 70 € pour le voyage qu'une collégienne a effectué en Angleterre du 9 au 15 mai 2016.

12. Demande de participation financière au fonds d'aide aux Jeunes pour 2016.

Le Conseil municipal à la majorité des membres présents (1 abstention) décide de ne pas participer au financement du FAJ pour l'année 2016.

13. Demande de participation financière au Fonds de Solidarité Logement pour 2016.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide ne pas participer au financement du FSL pour l'année 2016.

14. Evolution et devenir des routes départementales d'intérêt très local.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental portant sur l'évolution et le devenir du réseau routier de desserte très locale. Le Conseil Départemental souhaite déclasser une sélection de routes départementales d'intérêt très local en voies communales. Ainsi, il transmet un extrait de la carte de Yermenonville dans laquelle ont été prises en compte les demandes de modifications, à savoir :

Déclassement de la RD 329-4 (limite de commune → D18)

Déclassement de la RD 329-4 (D18 → D19-2)

Déclassement de la RD 329-5 (D116 → D18)

Déclassement de la RD329-6 (D116 → D18)

Et demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces modifications.

Après étude de la carte, et débat, le Conseil municipal à l'unanimité décide de refuser le projet de déclassement des routes départementales d'intérêt très local suivantes tel que proposé par le Conseil Départemental.

15. SIRMATCOM : convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

16. SIVOS : modification statutaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 8 des statuts du SIVOS, à savoir :
« Article 8 : le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et de quatre membres. Le nombre de vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant avant de procéder à l'élection du ou des vice-présidents. »

17. Compte rendu des Syndicats et des Commissions

Syndicat des Eaux : Monsieur Delarue indique qu'une subvention a été demandée pour la mise en sécurité du bassin et du château d'eau (clôture et alarme).

Commission des Affaires Scolaires : Monsieur le Maire indique que l'interphone vidéo a été installé dans les 2 classes, le bureau de la directrice et la salle polyvalente. Les parents d'élèves sont très contents de ce dispositif de sécurité.

Points sur les travaux :

Le logo à l'entrée de la commune a été démoli.

Les bordures de caniveau sont en cours, les travaux devraient s'achever d'ici la fin du mois.

Le curage du fossé Chemin des Closeaux est en cours. Le nettoyage des canalisations se fera au mois d'octobre 2016.

« Le Troquet de la Vallée » : la signature de la promesse de vente est prévue chez le notaire le 15 septembre 2016.

Monsieur le Maire demandera un délai de 8 mois afin d'obtenir l'accord des subventions de la Région et du Département.

18. Questions et affaires diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Comité de Jumelage portant sur l'organisation du 50^{ème} anniversaire du Jumelage en 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait un courrier à Transbeauce pour demander des explications suite à la suppression de l'arrêt de bus de la ligne 22 à Boigneville.

Séance levée à 22 h 50

**Le Maire,
Bernard MARTIN**



INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales pour 2017 peuvent se présenter en mairie aux heures de permanences jusqu'au 31 décembre 2016. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DATES DES ELECTIONS EN 2017

Elections présidentielles :

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Elections législatives :

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017

RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend, outre le recensement, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), le recensement permet aussi l'inscription d'office des jeunes sur les listes électorales.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics avant l'âge de 25 ans.

La démarche se fait à l'initiative du jeune, seul ou accompagné par l'un de ses parents. Il doit fournir une pièce d'identité justifiant de la nationalité française, du livret de famille tenu à jour et d'un justificatif de domicile.

BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin :

24 septembre 2016

8 et 22 octobre 2016

5 et 19 novembre 2016